

**Décret n° 98 - 8 du 20 Janvier 1998  
portant nomination du préfet de la région du Niari**

***Le Président de la République***

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu la loi n° 009-90 du 6 septembre 1990 telle que modifiée par la loi n° 9-95 du 25 mars 1995 fixant l'organisation administrative territoriale de la République Populaire du Congo;

Vu la loi n° 16-95 du 14 septembre 1995 portant organisation et fonctionnement des régions et communes de plein exercice ;

Vu le décret n° 90-598 du 25 octobre 1990 portant attributions et organisation du ministère de l'administration du territoire et du pouvoir populaire ;

Vu le décret n° 91-877 du 15 novembre 1991 déterminant le fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales et définissant les attributions des préfets, des sous-préfets, des chefs de postes de contrôle administratif et des chefs de villages ;

Vu le décret n° 95-182 du 20 septembre 1995 déterminant la composition des cabinets des commissaires du Gouvernement, préfets des régions et des sous-préfets ;

Vu le décret n° 97-99 du 6 mai 1997 fixant le traitement mensuel des commissaires du Gouvernement, préfets de régions et des sous-préfets, chefs de districts ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 97-13 du 12 décembre 1997 portant organisation des intérimis des membres du Gouvernement ;

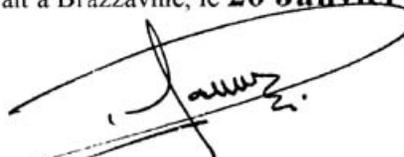
En Conseil des ministres,

**DECRETE :**

**Article premier.**- Monsieur *MABIKA Félicien* est nommé préfet de la région du Niari.

**Article 2.**- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur *MABIKA Félicien*, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera ./-

Fait à Brazzaville, le **20 Janvier 1998**



*Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-*

Par le Président de la République,

Pour Le ministre de l'intérieur, de la sécurité  
et de l'administration du territoire, en mission :

Le ministre du contrôle d'Etat,

*Gérard BITSINDOU.-*

Pour Le ministre des finances et du  
budget, en mission :

Le ministre d'Etat chargé de la  
reconstruction et du développement  
urbain,

*Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-*